

AVIS PUBLIC

RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que conformément à l'article 2 du *Règlement numéro 217 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau*, une pénurie d'eau due à une pointe de consommation de soir excessive (17h à 21h) est appréhendée et l'utilisation extérieure de l'eau potable est strictement interdite jusqu'au mercredi 16 juin 2021 pour les usages suivants:

- Remplissage de piscine ou SPA;
- Arrosage des pelouses;
- Utilisation de tout dispositif d'arrosage automatique;
- Utilisation de tout dispositif d'arrosage mécanique;
- Entrées d'automobiles, trottoirs, rues, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment.

L'arrosage manuel d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste, ainsi que le lavage des automobiles et l'appoint de piscines ou SPA est possible, **mais strictement interdit dans la période de pointe de 17h et 21h.**

En tout temps, tous les remplissages initiaux des piscines ou SPA doivent être effectués par la citerne de la Municipalité en communiquant au 418 259-7343 poste 201.

DÉFINITIONS

« Arrosage automatique » désigne tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, actionné automatiquement, y compris les appareils électroniques ou souterrains.

« Arrosage manuel » désigne l'arrosage avec un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation. Il comprend aussi l'arrosage à l'aide d'un récipient.

« Arrosage mécanique » désigne tout appareil d'arrosage, relié au réseau de distribution, qui doit être mis en marche et arrêté manuellement sans devoir être tenu à la main pendant la période d'utilisation.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 8^e jour de juin deux mille vingt-et-un.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre neuf heures et dix heures, le huitième jour de juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour de juin deux mille vingt-et-un.



Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

